

# DUC à Chailley (89)

Demande d'autorisation d'exploiter - Dossier ICPE – GESsec n°128042

**Mémoire en réponse aux observations du 08/06/17 du commissaire enquêteur sur le dossier ICPE avant enquête publique**

## **I APPRECIATION SUR LA FORME**

### **1.1 PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

Les pièces constitutives du dossier sont les suivantes :

- ✓ A) Textes réglementaires et procédure
- ✓ B) Mémoire résumé non technique
- ✓ C) Etude d'impact :
  - Partie 1 : Notice de renseignements et description du projet
  - Partie 2 : Etude d'impact sur l'environnement
  - Partie 3 : Evaluation du risque sanitaire
- ✓ D) Etude de dangers
- ✓ E) Notice d'hygiène et sécurité du personnel
- ✓ Annexes et plans

A ces pièces ont été rajoutés par la Préfecture l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis.

### **1.2 PERMIS DE CONSTRUIRE**

Les aménagements projetés n'étant pas programmés à la date du dépôt du dossier ; une demande de permis de construire va être déposée en temps voulu.

## **II APPRECIATION SUR LE FOND**

### **2.1 MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE**

Ci-joint le mémoire résumé non technique complété qui pourra être consulté par le public lors de l'enquête.

### **2.2 CREATION DE L'ABATTOIR**

L'abattoir a été créé en 1989 lors de l'extension de l'usine.

### **2.3 CLASSEMENT DU SITE**

L'établissement est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral du 10/08/01 complété et modifié par des arrêtés complémentaires.

En page 5 de la notice de renseignements de l'étude d'impact est présenté le tableau des rubriques ICPE pour lesquelles l'établissement est actuellement autorisé.

L'activité de découpe est classée et autorisée sous la rubrique n°2221 « Préparation de produits alimentaires d'origine animale ».

L'activité de fabrique d'aliments à base de céréales pour volailles est classée et autorisée sous la rubrique n°2260-1 « Broyage, mélange de produits organiques naturels ».

En page 26 de la notice de renseignements de l'étude d'impact est présenté le tableau des rubriques ICPE faisant l'objet de la présente demande d'autorisation d'exploiter.

Le tableau ci-après permet de récapituler le classement des installations actuelles et suite au projet de l'établissement et les modifications induites sur le classement actuel de l'activité.



Tableau 1 : Synthèse des modifications sur le classement ICPE du site

Intitulé	Situation autorisée			Commentaires	Evolution		
	N°rubrique concernée	Capacité Classement			N°rubrique concernée	Capacité Classement	
Exploitation d'abattoir	-	-	-	Evolution de la nomenclature Augmentation de la capacité de production	<b>3641 Rubrique principale</b>	227 t/j	<b>A</b>
Traitement et transformation de matières premières animales et végétales	-	-	-	Evolution de la nomenclature Augmentation de la capacité de production	<b>3642-3</b>	910 t/j**	<b>A</b>
Abattage d'animaux	<b>2210-1</b>	120 t/j	<b>A</b>	Augmentation de la capacité de production	<b>2210-1</b>	227 t/j	<b>A</b>
Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	<b>2221-1</b>	250 t/j	<b>A</b>	Pas de changement Evolution de la nomenclature	<b>2221-A</b>	250 t/j (rub 3642)	<b>A</b>
Traitement de sous-produits d'origine animale	<b>2730</b>	35 t/j	<b>A</b>	Augmentation de la capacité de production	<b>2730</b>	150 t/j	<b>A</b>
Dépôt de sous-produits d'origine animale à l'exclusion des dépôts de peaux	<b>2731</b>	45 t	<b>A</b>	La rubrique concerne uniquement les installations de dépôt ou de transit : ce n'est pas le cas sur le site : traitement en continu	-	-	-
Traitement et transformation destinés à la fabrication de produits alimentaires	<b>2260-1</b>	910 kW	<b>A</b>	Evolution de la nomenclature Augmentation de la capacité de production	<b>2260-1</b>	600 t/j	<b>A</b>
Réfrigération ou compression de fluide non toxique	<b>2920-2-a</b>	278,5 kW	<b>A</b>	Evolution de la nomenclature	<b>4802-2</b>	36 kg	<b>NC</b>
Stockage de matières plastiques	<b>2662-a</b>	1 500 m <sup>3</sup>	<b>A</b>	Changement de classement	<b>2663-1-c</b>	935 m <sup>3</sup>	<b>D</b>
Fabrication d'engrais ou de support de culture à partir de matières organiques	<b>2170-1</b>	10 t/j	<b>A</b>	Valorisation agronomique des boues par épandage : activité arrêtée	-	-	-
Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique	<b>2921-2</b>	3 TARS	<b>D</b>	Pas de changement des installations Evolution de la nomenclature	<b>2921.a</b>	4 729 kW	<b>E</b>
Installations de réfrigération et de compression utilisant des fluides inflammables ou toxiques (ammoniac)	<b>2920-1-b</b>	1 206 kW	<b>D</b>	Pas de changement des installations Evolution de la nomenclature	<b>2920</b>	1,2 MW	<b>NC</b>
Emploi ou stockage d'ammoniac	<b>1136-B-c</b>	2 installations 1 400 kg	<b>D</b>	Pas de changement des installations Evolution de la nomenclature	<b>4735-1.b</b>	2 installations 1 400 kg	<b>DC</b>
Installation de combustion	<b>2910-A-2</b>	11 MW	<b>D</b>	Pas de changement des installations	<b>2910-A-2</b>	11,3 MW	<b>DC</b>
Stockage de liquides inflammables	<b>1432-2-b</b>	51 m <sup>3</sup>	<b>D</b>	Suppression de stockages de fioul lourd (remplacement de l'usage du fioul lourd par du gaz naturel) et de fuel domestique (arrêt de groupe électrogène) Evolution de la nomenclature	<b>4734-1</b>	13,2 t	<b>NC</b>
					<b>4734-2</b>	2,6 t	<b>NC</b>
Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	<b>1434-1-b</b>	4,6 m <sup>3</sup> /h	<b>D</b>	Changement de classement	<b>1435</b>	6 m <sup>3</sup>	<b>NC</b>
Dépôt d'engrais et supports de culture renfermant des matières organiques	<b>2171</b>	2500 m <sup>3</sup>	<b>D</b>	Stockage de boues pour valorisation en épandage : activité arrêtée	-	-	-
Stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs manufacturés	-	-	-	Combustible des chaudières : remplacement du fioul lourd par du gaz naturel (2015) Mise en place d'une cuve de gaz naturel liquéfié	<b>4718-2</b>	34,5 t	<b>DC</b>
Entrepôts frigorifiques	-	-	-	Evolution de la nomenclature	<b>1511-3</b>	8 900 m <sup>3</sup>	<b>DC</b>
Emploi et stockage d'oxygène	-	-	-	Mise en place d'une cuve d'oxygène	<b>4725-2</b>	3,4 t	<b>DC</b>

\* E = Enregistrement, D = Déclaration, DC = soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement, NC = Non Classé

\*\* Découpe (250 t/j) - Traitement de sous produits animaux (60 t/j) - Fabrication d'aliments à base de céréales (600 t/j) soit au total 950 t/j

## 2.4 NUISSANCES SONORES

Les mesures sur le niveau sonore pourront être réalisées dans les 6 mois à compter de la signature de l'autorisation d'exploiter.